

**Calendrier 2016 de mise en place
des conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL)
et du conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)**

Election des représentants des élèves au CVL – jeudi 6 octobre 2016

Rectorat

**Division
des établissements**

**Département
de l'accompagnement
et du suivi des
politiques éducatives
DASPE**

**Service de la vie de
l'élève**

Election des représentants des élèves au CVL – jeudi 6 octobre 2016	
Lors des Semaines de l'engagement lycéen, le jeudi 6 octobre 2016	Renouvellement par moitié des élus au CVL, soit élection des 5 représentants des élèves au CVL par l'ensemble des élèves de l'établissement, au suffrage universel direct, scrutin plurinominal à un tour, dans chaque établissement
Au plus tard quinze jours avant la date du scrutin, le jeudi 22 septembre 2016	Constitution et affichage dans l'établissement de la liste électorale
Dix jours au moins avant la date du scrutin, le mardi 27 septembre 2016	Dépôt auprès du chef d'établissement des déclarations de candidature et des professions de foi éventuelles
Six jours au moins avant la date du scrutin pour les électeurs autorisés à voter par correspondance, le vendredi 30 septembre 2016	Envoi du matériel de vote par correspondance
Trois jours au moins avant la date du scrutin, le lundi 3 octobre 2016	Diffusion du matériel de vote à chaque classe, en nombre égal au nombre d'élèves
Dans les 48 heures suivant le scrutin, le lundi 10 octobre 2016	Saisie informatique de l'ensemble des membres du CVL, titulaires et suppléants <u>élus en 2016</u> sur <u>l'application académique</u> Transmission à la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'un exemplaire du procès-verbal des élections au CVL organisées en 2016 (annexe III) Joindre le procès-verbal de 2015, si nécessaire
Le vendredi 14 octobre 2016 au plus tard	Saisie informatique des résultats des élections sur <u>l'application nationale</u>
Election des représentants des élèves au CAVL – vendredi 25 novembre 2016	
Le mardi 18 octobre 2016 (la liste électorale doit pouvoir être consultée dans un délai de 28 jours précédant l'élection)	Affichage des listes électorales dans chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale, au rectorat et sur le site académique: www.ac-creteil.fr
Vendredi 4 novembre 2016 au plus tard, cachet de la poste faisant foi (au moins vingt et un jours avant la date des élections)	Date limite de transmission, par voie postale, des déclarations de candidatures et des professions de foi éventuelles aux chefs d'établissement qui les adressent, au plus tôt, par voie postale aux directions des services départementaux de l'éducation nationale
Avant le jeudi 10 novembre 2016 (au plus tard, deux semaines avant la date du scrutin)	Réception dans l'établissement, pour diffusion auprès des élèves, du matériel de vote transmis par la direction des services départementaux de l'éducation nationale
Vendredi 25 novembre 2016 (avant la fin de la 13 ^{ème} semaine)	Réception des votes par correspondance à la direction des services départementaux de l'éducation nationale
Lundi 28 novembre 2016	Publication sur le site académique des résultats des élections au CAVL Affichage dans l'établissement des résultats des élections au CAVL transmis par chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale
Mercredi 7 décembre 2016 (avant la fin de la 15 ^{ème} semaine)	Première réunion du CAVL
Attention, il convient de prévoir un délai suffisant pour l'élaboration des bulletins de vote et l'acheminement du matériel de vote par correspondance.	